

miliboo

Index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2023 – au titre de l'année 2022

NOTE FINALE : **INCALCULABLE**

Le nombre maximal de points pouvant être obtenu dans le calcul de l'index est inférieur à 75 et l'effectif total des groupes retenus dans l'indicateur 1 est inférieur à 40% de l'effectif total.

Le détail des indicateurs est le suivant :

1. Ecart de rémunération femmes-hommes

INCALCULABLE

Explication : l'effectif des groupes retenus pour le calcul de l'indicateur est inférieur à 40% de l'effectif total. Les groupes retenus sont ceux contenant au moins 3 femmes et 3 hommes, un groupe correspondant au croisement d'une catégorie socioprofessionnelle (CSP) et d'une tranche d'âge.

2. Ecart de répartition des augmentations individuelles

35/35

3. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité :

INCALCULABLE

Explication : aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence.

4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations :

10/10